

Image not found or type unknown



Vente après cessation d'activité

Par **concheg**, le **24/04/2012 à 18:24**

Bonjour, un grossiste peut-il continuer à vendre de la marchandise à des détaillants 3 semaines après avoir cessé toute activité, sous prétexte qu'une loi l'y autoriserait jusqu'à écoulement de ses stocks ? Dans le cas contraire, comment se retourner contre ce grossiste, et faire annuler la vente ? merci pour vos réponses